

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 8^e jour du mois d'avril 2024, 20 h, à l'édifice municipal, 6822, chemin Royal, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Coulombe, madame Andréanne Lapointe DeBlois, messieurs André Vézina, Bruno Gosselin, Marc-André Goulet et Olivier Parent.

M. Sylvain Delisle, adjoint à la direction, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Absence : Marion Richard

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2024
5. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
6. Rapport des membres du conseil et du maire

ADMINISTRATION

7. Résolution : Paiement – coûts de l'audit 2023 et subséquents – Parc maritime
8. Résolution : Modification de la demande de subvention - Trame verte et bleu

TRAVAUX PUBLICS & VOIRIE

9. Résolution : Contrat de balayage mécanique et ramassage du sable 2024 – 2026
10. Résolution : Octroi contrat DAD – Entrepôt municipal

URBANISME

PÉRIODE D'INFORMATIONS

11. Résolution : Demande dérogation mineure – 6795, chemin Royal – 6791-08-2243

LOISIRS & CULTURE

12. Présentation du plan directeur du terrain des loisirs

DIVERS

13. Résolution : Adoption des déboursés du mois de mars 2024
14. Correspondance
 - 14.1. MAMH – Partenariat gouvernement de proximité
 - 14.2. PRIMA – Refus de financement
15. Varia
16. Période de questions
17. Clôture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Monsieur Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 2169-24**

2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est **proposé** par Andréanne Lapointe DeBlois et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de nommer Sylvain Delisle en tant que secrétaire d'assemblée en l'absence de Michelle Moisan.

**RÉSOLUTION
NO : 2170-24**

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Marc-André Goulet, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION
NO : 2171-24**

4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 MARS 2024

Il est **proposé** par Andréanne Lapointe DeBlois et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2024 tel que rédigé.

5. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de MARS 2024 : 9
Coût des travaux : 560 000 \$

6. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

ADMINISTRATION

**RÉSOLUTION
NO : 2172-24**

7. PAIEMENT – COÛTS DE L'AUDIT 2023 ET SUBSÉQUENTS – PARC MARITIME

ATTENDU QUE depuis quelques années le Parc maritime de Saint-Laurent fait partie du périmètre comptable de la Municipalité et qu'à ce titre leurs états financiers doivent faire l'objet d'un audit;

ATTENDU QUE cette exigence entraîne des coûts importants pour le Parc maritime;

ATTENDU QUE la Municipalité versait auparavant 8 000\$ annuellement en contribution au Parc maritime pour la réalisation de travaux d'entretien;

EN CONSÉQUENCE, Il est **proposé** par Marc-André Goulet et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de ne plus verser la contribution annuelle de 8 000\$ et de remplacer celles-ci par le paiement de l'audit de l'année 2023 et des années subséquentes.

**RÉSOLUTION
NO : 2173-24**

8. MODIFICATION DEMANDE DE SUBVENTION TRAME VERTE ET BLEU

ATTENDU la résolution 2007-23 concernant la demande de financement dans le cadre du programme de la Trame verte et bleu de la CMQ;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu un financement de 73 987 pour la construction d'une voie piétonnière sur l'enrochement du Club nautique de l'île d'Orléans;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offre sur SEAO pour la réalisation du projet;

ATTENDU QUE les soumissions reçues dépassaient de manière importante l'estimé initial et le budget du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier le projet et changer le lieu de celui-ci;

ATTENDU QUE le nouveau projet vise la réalisation d'un trottoir au Parc maritime sur les anciennes lisses en continuité de la gloriette déjà présente sur le site.

EN CONSÉQUENCE, Il est **proposé** par André Vézina et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents

- D'autoriser la directrice générale ou Sylvain Delisle à modifier la demande de subvention à la CMQ pour le projet de la Trame Verte et bleue pour la construction d'un trottoir au Parc maritime;
- De confirmer l'engagement de Municipalité à payer sa part des coûts du projet;
- De nommer, Michelle Moisan, directrice générale et Sylvain Delisle, adjoint à la direction, responsables du projet et de les autoriser à agir au nom de la Municipalité dans le cadre de celui-ci.

**RÉSOLUTION
NO : 2174-24**

9. OCTROI CONTRAT DAD – ENTREPÔT MUNICIPAL

Il est proposé par Bruno Gosselin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un contrat pour la conception de plan d'architecture pour l'entrepôt municipal au Parc maritime conformément à l'offre de service 2024.108 pour un montant de 16 260 \$ avant taxes. Les deniers proviendront des fonds généraux.

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

**RÉSOLUTION
NO : 2175-24**

**10. CONTRAT DE BALAYAGE MÉCANIQUE ET RAMASSAGE DU
SABLE 2024 – 2026**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le balayage mécanique et le ramassage du sable pour les années 2024 à 2026 inclusivement;

ATTENDU QUE trois soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offre;

ATTENDU les résultats des soumissions ci-dessous;

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix 2024</u>	<u>Prix 2025</u>	<u>Prix 2026</u>	<u>Prix total tx inc.</u>
JMD Excavation inc.	4369.05 \$	4369.05 \$	4369.05 \$	13 107,15 \$
Les entreprises Trema inc.	4139.10 \$	4263.27 \$	4391.19 \$	12 793,56 \$
Entretien David Gosselin	4564.51 \$	4564.51 \$	4564.51 \$	13 693,53 \$

ATTENDU QUE les Entreprise Trema inc fut le plus bas soumissionnaire conforme au devis balayage mécanique et ramassage du sable 2024 à 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par André Vézina, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un contrat de trois ans aux Entreprises Trema inc pour un montant total de 12 793.56 \$ taxes incluses. Les deniers proviendront des fonds généraux.

URBANISME

**RÉSOLUTION
NO : 2176-24**

11. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 6795, CHEMIN ROYAL – 6791-08-2243

ATTENDU QUE selon l'article 5.2.3 du règlement 601-2021, Tout bâtiment principal doit respecter les marges de recul latérales exigées à la grille des spécifications;

ATTENDU QUE des marges de recul latérales de 2m sont exigées pour la zone R-610;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposé afin d'autoriser la construction d'un bâtiment principal avec une marge de recul latérale du côté Est de 1.89m pour la propriété 6791-08-2243 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 18 mars à l'effet que la demande serait traitée lors de la présente séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Olivier Parent, et **résolu l'unanimité** des conseillers présents d'accueillir favorablement la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la construction d'un bâtiment principal avec une marge de recul latéral Est minimal de 1.89m.

LOISIRS ET CULTURE

12. PRÉSENTATION DU PLAN DIRECTEUR DU TERRAIN DES LOISIRS

MM. André Vézina et Marc-André Goulet présentent les concepts d'aménagement du plan directeur préparé par Option Aménagement et répondent aux questions de l'assistance sur ce sujet.

DIVERS

**RÉSOLUTION
NO : 2177-24**

13. ADOPTION DES DÉBOURSÉS

Il est **proposé** par Marc-André Goulet, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (31 169.10 \$) et le paiement des comptes (298 855.22 \$) totalisant 330 024.32 \$ pour le mois de mars 2024 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat de la greffière-trésorière

Je soussignée, directrice générale/greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce

jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **2177-24**.

Michelle Moisan
Directrice générale /greffière-trésorière

14. CORRESPONDANCE

- MAMH – Partenariat gouvernement de proximité
- PRIMA – Refus de financement

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

Monsieur André Vézina a quitté avant la fin de la rencontre.

16. VARIA

Il n'y a aucun point porté au varia.

**RÉSOLUTION
NO : 2178-24**

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Bruno Gosselin et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 55.

SYLVAIN DELISLE
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

YVES COULOMBE
MAIRE

« Je, Yves Coulombe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».